

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

PROCES-VERBAL de la séance régulière du conseil d'établissement de l'école Curé-Paquin, tenue le mardi 20 décembre 2022, à 18 h 30.

Présences

Sont présents : Mélissa Caron, Isabelle Langlois, Maude Ducharme, Vanessa Laforest, Roxane Odam Labranche, Kristophe Primeau, Rox-Anne Quirion, Cassadre Charpentier

Absent(s): Cynthia Watier

Public:

Autre présence: Michèle St-Pierre

1. Ouverture de l'assemblée

La séance débute à 18h28

Vérification du quorum :

2. Parole au public

Pas de question du public.

3. Adoption de l'ordre du jour

Résolution numéro CE22-23/10

Il est proposé par Mme Caron d'adopter l'ordre du jour.
Cette proposition est appuyée par Roxane Odam Labranche

4. Adoption et suivi du procès-verbal du 11 octobre 2022

Résolution numéro CE22-23/11

Il est proposé par M Primeau d'adopter le procès-verbal du 11 octobre 2022. Cette proposition est appuyée par Vanessa Laforest.

5. Décisions

5.1 Aucune activité n'est présentée

Résolution numéro CE22-23/12

5.2 Demandes pour les fonds spéciaux

Résolution numéro CE22-23/13

Quatre demandes sont présentées au CÉ, le projet de cartes de Noël (100\$), boitiers Véritech pour le préscolaire 5 ans (150\$), le combat des livres (500\$ pour l'école) et le financement pour les sinistrés Hector-Lanthier (400\$)

Toutes les demandes pour les fonds spéciaux ont été approuvées par les membres du CE.

Il est proposé par Mme Ducharme d'approuver les demandes Cette proposition est appuyée par Vanessa Laforest.

5.3 Consultation sur le calendrier scolaire 2023-2024

Résolution numéro CE22-23/14

Le conseil d'établissement a répondu à la consultation sur le calendrier scolaire Les scénarios retenus sont le scénario 1 et le scénario A.

5.4 Présentation du budget révisé

Il est proposé par Mme Isabelle Langlois d'adopter le budget. Cette proposition est appuyée par Mme Maude Ducharme

Résolution numéro CE22-23/15

5.5 Résolution sur les mesures protégées

Résolution numéro CE22-23/15

La résolution sur les mesures protégées a été approuvée par les membres du CE.

Il est proposé par Mme Ducharme d'approuver les mesures protégées Cette proposition est appuyée par Mme Langlois.

5.6 Politique sur les contributions financières qui peuvent être assumées par les parents : SEJ-08

Le conseil d'établissement répond à la consultation sur la politique des contributions financières.

5.7 Politique organisationnelle des services de garde SEJ-18

Le conseil d'établissement répond à la consultation sur la politique organisationnelle des services de garde.

6. Parole à la Présidente

Mme la présidente étant absente, il n'y a rien à rapporter. M Primeau constate que les activités reprennent après des années moins actives.

7. Parole au représentant du comité de parents

Les politiques ont été présentées et il a été annoncé que les consultations seront à venir.

8. Parole au personnel de l'école

Le projet des ateliers culinaires seront reportés l'an prochain mais adaptés à la clientèle des plus petits. Les vacances seront bonnes. Tout va bien. Beaucoup de besoins dans notre école. Tout le monde travaille fort.

9. Parole à la direction

Mme St-Pierre parle de l'avancement des travaux en lien avec le projet éducatif. Mme St-Pierre remercie Mme Langlois pour sa participation aux rencontres du conseil d'établissement puisqu'elle sera en congé à compter du 25 janvier 2023.

10. Questions diverses

Pas de question

11. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre du conseil d'établissement est prévue pour le 21 février 2023 à 18h30

12. Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Primeau de lever la séance à 20h38

Adopté à l'unanimité.

Résolution numéro CE22-23/16

Cynthia Watier, présidente

Michèle St-Pierre, directrice